



# BLANOL

## ANTI VERDISSURES

Pour toitures, terrasses, murs,...

### Usages :

**Supprime les dépôts verts, algues, lichens des terrasses, toitures, et de toutes surfaces dures.**

UTILISEZ LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION, AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

### Caractéristiques techniques :

ASPECT : liquide	pH : 7-8
COULEUR : bleu	DENSITE : 1.00 +/-0.10
ODEUR : caractéristique	SOLUBILITE : totale dans l'eau.

### Mode d'emploi :

Diluer le BLANOL dans l'eau à 30 % au moment de l'emploi.

A l'aide d'un arrosoir asperger les surfaces sèches à traiter. Laisser agir jusqu'au noircissement total des dépôts verts. Eliminer les résidus par brossage ou à l'aide d'un jet d'arrosage sous pression.

### Conditions d'emploi :

Le traitement s'effectue de préférence sur des dépôts verts en pleine croissance, c'est-à-dire au printemps ou à l'automne. Dose d'emploi : 3L de produit pour 10L d'eau=20m<sup>2</sup>. Protection : 6 mois.

### Précautions d'emploi :

Traiter par temps calme, sans vent et sans risque de pluie dans les 24 heures suivant le traitement. Ne pas traiter sur des surfaces semées ou plantées. Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau. : ruisseau, étang, mare, puits...en particulier si le terrain est en pente. Après le traitement éviter de marcher sur les zones engazonnées. Nettoyer le matériel à l'eau en se protégeant (vêtement, gants nitriles CE, masque). Le délai de réentrée sur le terrain traité ainsi que l'intervalle à respecter entre 2 applications peuvent s'effectuer dès que le produit est sec soit 48 heures à 1 semaine suivant les conditions climatiques. Conserver uniquement dans le récipient d'origine à l'abri du gel. La date de péremption est de 2 ans à compter de la date figurant sur l'emballage. Emballage : réemploi interdit. Eliminer les produits non utilisés et l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple apport en déchetterie. En, cas d'urgence contacter le centre antipoison le plus proche.

Composition : composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16, alkyldiméthyles, chlorures (CAS n° 68424-85-1) 15% soit 150 g/l.

Type d'action : protection des ouvrages de maçonneries. (TP10)

DANGER



**CONSEILS DE PRUDENCE:** H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H 410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P 363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P301 +P330+P331+P312 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P321 Traitement spécifique (voir...sur cette étiquette).P 405 Garder sous clef. P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.